

Recours au Règlement

commentaires et fait l'objet de discussions entre les leaders à la Chambre.

Nous devons examiner certains aspects de la période des questions. Il faut sûrement se demander s'il est préférable d'exiger pour cette période que l'opposition présente toutes ses questions par écrit ou de donner un préavis, comme cela se fait au Royaume-Uni.

En pratique, tous les ministres, lorsqu'ils ne sont pas en mission, sont assis à se demander si on leur posera une question ou non. Ils consacrent énormément de temps pour se préparer à répondre et je me demande si c'est là une bonne façon de dépenser l'argent des contribuables.

Une voix: Oh, oh!

M. Andre: Voilà encore le député de Broadview-Greenwood qui fait du chahut, après avoir nié que ce soit une de ses habitudes et s'être vanté de bien se conduire.

C'est peut-être un aspect qu'il faut examiner. L'opposition soutient qu'il suffit d'allonger la période des questions pour régler le problème. Il faut reconnaître que cette période représente le moment le plus vivant de la journée et probablement le seul où la Chambre est bien remplie. Est-ce la meilleure façon de servir les contribuables canadiens qui paient nos salaires? Sommes-nous ici pour distraire ou pour informer? Sommes-nous ici pour demander des comptes au gouvernement?

Une voix: Oh, oh!

M. Andre: Le député de Broadview-Greenwood s'adonne encore au chahut. Il ne fait que cela.

Je crois que les leaders à la Chambre devraient vraiment étudier la question. Quant à moi, tout est négociable.

M. Thompson: Madame la Présidente, soit dit en toute déférence, vous avez dit que je n'étais pas à ma place. Nous avons trois noms sur la liste dont le député de Nouvelle-Écosse a parlé. J'y figurais au troisième rang. Celui qui est au deuxième n'a pas eu l'occasion de poser sa question. Aujourd'hui, 30 questions ont été posées. De ce côté-ci, nous n'avons eu droit qu'à une seule.

Cela n'a rien à voir avec le fait que je n'étais pas à ma place. Ce qui est en cause, c'est le nombre de questions qu'on laisse poser aux députés de ce côté-ci de la Chambre. En toute équité, madame la Présidente, nous n'avons pas pu en poser aujourd'hui, et je m'élève vigoureusement contre ce fait.

Mme le vice-président: Je puis montrer au député la liste que j'avais sous les yeux. Du côté du gouvernement, c'est la personne qui était au deuxième rang qui a obtenu la parole. À un moment donné, il était le seul qui, de sa place, demandait la parole.

Je pense avoir répondu. Il est vrai que, aujourd'hui, il y a eu une seule question du côté ministériel. Il y a des jours où il y en a deux ou trois. Tout dépend. La présidence fait ce qu'elle peut, en fonction de la longueur des questions et des réponses. La période des questions dure 45 minutes. Si, pendant cette période, il y a 28 ou 29 questions, il est possible de répartir le temps de manière satisfaisante.

Je suis désolée que le député n'ait pas pu poser au ministre sa question, qui était certainement importante et intéressante. J'espère que l'occasion lui sera donnée à la prochaine période des questions. Il est très difficile, pour la personne qui occupe le fauteuil, de prendre des décisions ou de faire des choix. C'est le cas depuis un certain temps.

La Chambre est saisie d'une motion sur le décorum qui demande à la présidence de faire toutes sortes de choses. Lorsqu'on suit les choses depuis les banquettes, il peut paraître facile de prendre à tout coup la bonne décision. Je puis vous assurer que tous ceux qui président les délibérations font de leur mieux pour être justes.

Il se pose des problèmes pendant la période des questions, je suis la première à l'admettre. Tous ceux qui ont l'occasion d'occuper le fauteuil seraient heureux de suivre les conseils des députés. Il existe un comité chargé de la gestion de la Chambre, et j'estime que la conduite des députés pendant la période des questions pourrait fort bien relever de son mandat. Le comité voudra peut-être revenir sur ce point et faire une demande officielle. Je suis sûre que le Président et moi-même serions très heureux de discuter avec les députés pour arriver à une meilleure compréhension des choses. Il est très difficile que, après chaque période des questions, un député ou l'autre se plaigne de n'avoir pas pu intervenir.

Hier, pendant que nous débattions la motion, un député a dit que, si une question est posée et qu'une question complémentaire ne semble pas s'imposer, le Président devrait céder la parole à quelqu'un d'autre. C'est ce que j'ai fait il y a une quinzaine de jours et un membre du parti de ce député a soulevé la question de privilège parce